

## DEBAT – PADD – Conseil Municipal du 10 juin 2021

M SOLANO : Qu'en est il du revêtement des chemins doux ? qu'est ce qu'on entend par revêtement spécifique

M LIENARD : Nous ne voulions pas marquer sur le PLU de faire des pistes cyclables goudronnées et on laisse le choix de faire ce que l'on souhaite nous, soit du simple graviers bien carrossables soit de l'enrobé.

M SOLANO : Si c'est également pour les vélos, nous ne sommes pas obligés de mettre de l'enrobé ?

M LIENARD : Non, du concassé peut suffire aux vélos pour circuler.

M LATUILERIE : la loi oblige à prendre en compte cette problématique, on doit s'adapter au contexte du milieu rural et au budget de la commune.

M PINET : Il faut éviter de bétonner de partout mais plutôt faire des chemins carrossables pour préserver nos campagnes.

Mme le Maire : Il faut effectivement éviter de bétonner de partout. On peut être amené à en mettre mais évitons.

M PINET : Il y aura forcément des gens mécontents car nous réduisons les surfaces constructibles, mais nous n'avons pas le choix.

M LATUILERIE : effectivement, nous n'avons pas tellement le choix. LE PLU doit se faire en pleine concertation avec les services de l'Etat, le SCOTT et toutes les personnes publiques associées. Si nous ne sommes pas en conformité avec toute la réglementation et les contraintes, l'Etat nous demandera de recommencer la procédure. Les contraintes sont de plus en plus fortes, il faut donc valider le plus rapidement possible cette étape.

M JUPPET : Vous venez de dire que la Chambre d'Agriculture doit être conviée, il me semble que cela n'a pas été le cas la dernière fois au 1<sup>er</sup> arrêté ?

M LATUILERIE : Nous étions dans un contexte particulier au 1<sup>er</sup> arrêté, la dernière réunion s'est déroulé 15 jours avant le confinement, la Délibération d'arrêt a été communiqué en Préfecture qui n'a pas répondu pendant 3 mois et donc le 1<sup>er</sup> document n'a pas pu être communiqué et donc, la chambre d'agriculture ne l'a pas eu.

M JUPPET : qui tient le « crayon » pour décider des limites de zonage, urbaine, agricole et naturelle ?

M LATUILERIE : moi ! mais le poignet est tenu par l'Etat, le coude par la loi.

Un terrain agricole c'est un terrain où il n'y a aucun bâtiment, qui est cultivé ou qui jouxte une zone agricole dans la mesure où on a un avec de densités 20 logements à l'hectare en moyenne et on ne peut pas aller au deca, nous sommes plutôt à 10 logements à l'hectare sur le secteur.

Il est aisé de définir les secteurs agricoles et les secteurs urbains sur la commune.

Les secteurs naturels, c'est un peu facile, c'est des bois des marais ou des étangs, la zone agricole peu d'espaces qui ne sont pas utilisés par l'agriculture et nous le voyons bien et donc l'ETAT le voit bien aussi

Tout terrain vergé classé en U, est considéré comme zone d'extension par l'Etat et le SCOOT et ça, ils n'en veulent pas. Pour l'habitat il faut conjuguer les paramètres très précis, baisse de la population pour justifier d'une légère extension en zone agricole.

M LIENARD : nous allons créer de la rareté pour les constructions et les terrains vont devenir très chers. Nos enfants auront du mal à acheter sur la commune.

M LATUILERIE : c'est une certitude mais malheureusement ce n'est absolument pas la préoccupation de l'Etat. Le coté social n'est pas du tout leur priorité.

M PINET : Si les parents ont un terrain conséquent et veulent en faire profiter leurs enfants, ils ne pourront pas faire de division parcellaire pendant 10 ou 12 ans ?

M LATUILERIE : pas forcément sur cette durée, l'Etat n'est pas forcément à l'écoute mais la loi changera peut-être avant 10 ans, dans 3 ans, nous devons faire un bilan du PADD. Si cela n'a pas fonctionné, on peut faire une révision ou une modification.

Mme le Maire : cela laisse une possibilité finalement d'ici 3 ou 4 ans.

M PINET : il faut justement penser aux enfants de la Commune.

M LATUILERIE : cela fait partie du « social », il faut que l'on puisse le faire. La pandémie va sûrement faire évoluer les choses mais effectivement, les services de l'Etat se tient juste au texte !

Fin de séance à 20h50